

# Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 27 septembre 2024

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Christine SANTUCCI en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC		Oui	Oui	Monsieur Patrick DOULIERY
François BERGNA		Oui	Oui	Madame Christine SANTUCCI
Sylvie CAGNICOLAU		Oui	Oui	/
Emilie VALETTE		Oui	Oui	/
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	/
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2024 ;
2. Compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 31 juillet 2024 ;
3. Décision Modificative n°1 – Budget Eau et Assainissement ;
4. Décision Modificative n°2 – Budget Station-Essence ;
5. Création de Poste – Agent de restauration scolaire ;
6. Vote d'une convention de pâturage ;
7. Vote du plan de financement et des demandes de subventions – Opération n°314 : Sécurisation de voirie ;
8. Modification du montant du loyer – Local communale rue *Mei de ville* ;
9. Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) ;
10. Motion de défense des services des urgences hospitalières dans les Alpes-de-Haute-Provence ;

## Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2024

Présentation du compte-rendu par Madame le Maire.

Il est demandé la vérification de la date du conseil municipal. *Rien à signaler*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Point 2 - Compte-rendu du conseil municipal extraordinaire du 31 juillet 2024

Présentation du compte-rendu modifié par Madame le Maire.

Rien à signaler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Point 3 - Décision Modificative n°1 – Budget Eau et Assainissement

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Point 4 - Décision Modificative n°2 – Budget Station-Essence

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Point 5 - Création de Poste – Agent de restauration scolaire

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Point 6 – Vote d'une convention de pâturage

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : L'agricultrice a le droit de pâture, la Mairie n'autorise pas la coupe de bois et peut récupérer la parcelle à tout moment.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

**Point 7 – Vote du plan de financement et des demandes de subventions – Opération n°314 :  
Sécurisation de voirie**

Exposé des motifs par Madame le Maire, et présentation du détail des travaux.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

**Point 8 – Modification du montant du loyer – Local communale rue Mei de ville**

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Le locataire en difficulté de payer le loyer. Pour qu'elle puisse continuer son activité il est proposé de diminuer son loyer.

Philippe VUILQUE : Qu'est ce qui est acceptable comme diminution ?

Patricia PAUL : Je propos une baisse de 80 €.

*Proposition d'un nouveau loyer à 200 €.*

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

**Point 9 – Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en faveur des  
immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)**

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Philippe VUILQUE : La communauté de communes explique aussi que la communauté de communes à pris aussi la même décision.

*Il est proposé aussi une exonération pour les professionnels de santé et les vétérinaires.*

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Point 10 – Motion de défense des services des urgences hospitalières dans les Alpes-de-Haute-Provence

Exposé de la situation délicate dans laquelle se trouve les urgences des Alpes-de-Haute-Provence par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Madame GRANET (maire de Digne-les-Bains, nda) a pris un arrêté pour mettre l'Etat face à ses responsabilités. Monsieur le Préfet a demandé aux collectivités de retirer leurs arrêtés sur ce sujet. Je souhaite personnellement soutenir Madame GRANET.

Actuellement, il n'y a pas de réponses aux urgences vitales et les secours doivent parfois aller jusqu'à Aix-en-Provence. De plus, l'Agence Régionale de Santé souhaite que les centres médicaux pallient aux besoins. Monsieur VUILQUE qu'en pensez-vous ?

Philippe VUILQUE : Les collectivités ne sont juridiquement pas compétentes pour prendre ce type d'arrêtés, ils peuvent être cassés. Il faudrait que l'association des maires se mobilise

Patricia PAUL : Je souhaite montrer que les petites communes se mobilisent et s'emparent du problème.

Philippe VUILQUE : Avec le président de l'association des maires, il faudrait appeler à manifester devant la préfecture, cela aurait plus de poids qu'un arrêté qui risque d'être cassé.

Patricia PAUL : Monsieur GALTIER (maire de Manosque, nda) souhaite démissionner de sa présidence du conseil de sécurité de l'hôpital de Manosque pour montrer son mécontentement. De plus il a pris rendez-vous avec le ministre de la santé.

Philippe VUILQUE : Le *numerus clausus* n'augmente pas. Il y a peu d'urgentiste et la démographie médicale est en baisse.

Serge MÉOLA : Est-ce que le département a des compétences en la matière ?

Patricia PAUL : Non il n'en a pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

## Questions Diverses

### 1 – Question sur le sujet de la récompense pour les bacheliers ayant une mention

Philippe VUILQUE : A Forcalquier il existe un dispositif de récompense aux bacheliers avec mention. Est-ce que la commune pourrait faire la même chose ?

Madame le Maire souhaite que les mêmes récompenses soient mises en place avant la fin de l'année.

**Fin de séance : 18h40**

## QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

*Rien à signaler.*

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 02 octobre 2024.

Le Maire, Patricia PAUL.



